

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 08 septembre 2016

Date de convocation :
Le 19 août 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 14
- de présents : 2
- de votants : 2

L'an deux mille seize, le 08 septembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 19 août 2016.

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT ; Mme Gwenaëlle VANDEVILLE.

Absents excusés : (8)

M. Guy HUART ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Anne GOZÉ ; M. Maurice HENNEBERT ; M. Francis ALDEBERT ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Yveline DRUELLE.


N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/024/16

Secrétaire de Séance :
Mme Valérie LEVEQUE

Nos Réf : VL/IC

OBJET : Nomination du Directeur Général de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R2221-22, R2221-24 et R2221-28 ;

Vu le Décret n°2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de Tourisme et modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu les articles L133-2 à L133-10 du Code du Tourisme ;

Vu l'article L133-4 et L133-6 du Code du Tourisme concernant la nomination d'un directeur pour la direction d'un Office de Tourisme Établissement Public Industriel et commercial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la délibération du Comité de Direction du 12 juin 2012 approuvant les statuts de l'Office de tourisme ;

Vu les statuts de l'ÉPIC notamment ses articles 6 et 7 ;

Madame La Présidente propose de soumettre à l'avis du Comité de Direction, la nomination du Directeur Général. Il est rappelé que, conformément aux statuts, le Directeur Général ne peut être ni conseiller municipal, ni membre du Comité de Direction.



Madame La Présidente propose la nomination de Monsieur LABONTE Pierre, comme Directeur Général - Ordonnateur de l'ÉPIC, en ce qu'il répond parfaitement, eu égard à son expérience professionnelle notamment, et sa formation et ses diplômes, aux exigences requises pour occuper cette fonction.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 08 septembre 2016,

- D'approuver la nomination de Monsieur LABONTE Pierre au poste de Directeur Général de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole,
- D'approuver la nomination de Monsieur LABONTE Pierre en tant qu'ordonnateur public de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole,
- D'autoriser la Présidente de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à procéder à l'exécution de la présente délibération par Arrêté de nomination.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- La nomination de Monsieur LABONTE Pierre au poste de Directeur Général de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole,
- la nomination de Monsieur LABONTE Pierre en tant qu'ordonnateur public de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole,

AUTORISE :

- La Présidente de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à procéder à l'exécution de la présente délibération par Arrêté de nomination.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 08 septembre 2016

La Présidente,
Elisabeth GONDY

